

Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France Séance du 8 juillet 2021

Relevé de décisions

Rédactrice : Caroline FLORINDA

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Fethi ALOUI, Mirentxu DUBAR, Claudine FOLLET, Souad HARMAND, Jimmy LAUBER, Jean-Christophe POPIEUL (procuration à Jimmy LAUBER)
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Olivier BIREMBAUX (procuration à Fethi ALOUI), Michael BOCQUET, Philippe CHAMPAGNE Damien MERESSE
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-Hubert ANCEAU, Laurence BARA, Martine CHARLES
Collège D des usagers	Domitille BOUTRY
Collège des Personnalités extérieures	Laetitia ANDRIEU, Mylène BRONNIART, , Pierre CARLOTTI (procuration à Mirentxu DUBAR), Jean-Pierre CHOEL (procuration à Christian VAUTRIN), Elisabeth GONDY, Stéphane RIVENQ (procuration à Souad HARMAND), Laurence SAYDON, Christian VAUTRIN, Mongi ZIDI
Membres invités	Abdelhakim ARTIBA, Président de l'UPHF Damien FREBOURG, représentant de la Rectrice de la région académique Hauts-de-France Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA Hauts-de-France Evelyne BOURGERY, Agent comptable Caroline FLORINDA, Service des affaires juridiques, Véronique LANDRAIN, Directrice financière Marie-Line MONNIER, Secrétaire générale Christophe PODZADNY, Directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante

Le Président du conseil d'administration par suppléance, Christian VAUTRIN, ouvre la séance après vérification du quorum, il fait part de la réception de cinq procurations.

Le quorum étant atteint (21 membres présents ou représentés sur 32 membres en exercice) à l'ouverture de la séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Relevé de décisions de la séance du 11 mars 2021 (vote)
2. Budget rectificatif n°1 de 2021 (vote)
3. Composition du conseil de l'Ecole Doctorale PHF (vote)
4. Structuration des laboratoires de recherche (vote)
5. Plan de déploiement des modules polytechniques et des modules d'ouverture (vote)
6. Transformation de postes (vote)
7. Tarifs de la formation par apprentissage et de la formation continue pour l'année universitaire 2021-2022 (vote)
8. Conditions générales de vente pour les formations professionnelles (vote)
9. Convention ENSI/UPHF/INSA (vote)

10. Modèle social INSA (information)
11. Actes pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie au Directeur (information écrite)

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 11 mars 2021

Le Président du conseil d'administration demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 11 mars 2021.

Damien MERESSE précise qu'il était absent et non présent lors de la séance.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le relevé de décisions corrigé du 11 mars 2021.

2. Budget rectificatif (BR) n°1 de 2021

Véronique LANDRAIN, Directrice financière, présente le budget rectificatif, n°1 de l'exercice 2021.

BR de rattachement :

Il s'agit d'ajuster dans le budget de l'INSA 2021 les ouvertures de crédits en Autorisation d'Engagement (AE), en Crédits de Paiement (CP) ainsi que les recettes encaissées correspondantes en fonction des notifications, avis de subventions reçues depuis janvier 2021 :

- Subvention pour Charge de Service Public : -230.767 €
- Projet SAMI (ANR) : +52.500 €
- Mastère Spécialisé Systèmes de Transports Ferroviaires et Urbains : + 39.700 €
- Versement de la CDFI au titre des actions internationales : +1.500 €

Soit une diminution globale du budget de : -137.067 €

BR de transfert :

Il s'agit de faire évoluer la répartition des crédits (AE et CP) entre les 3 enveloppes RH / Fonctionnement / Investissement.

Afin de pouvoir suivre et encourager les projets d'équipement pédagogiques, il est proposé un transfert de 150.000 € de l'enveloppe de fonctionnement vers l'enveloppe d'investissement.

Ces opérations rectificatives se traduisent dans les tableaux réglementaires soumis au vote (tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles).

Damien MERESSE s'interroge sur l'augmentation du budget du projet SAMI et le recrutement prévu de personnels alors que certains services rencontrent des difficultés. Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF, précise qu'il s'agit ici d'un projet comportant des financements spécifiques pour le recrutement.

Le Président du conseil d'administration soumet le BR n°1 de l'exercice n°1 au vote.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021.

3. Composition du conseil de l'Ecole Doctorale Polytechnique Hauts-de-France

Armel de la BOURDONNAYE rappelle la création d'une école doctorale unique UPHF/INSA en association avec l'Institut Catholique de Lille (ICL).

Marc DUQUENNOY, responsable des études doctorales de l'UPHF, présente la composition de l'École Doctorale Polytechnique Hauts-de-France (ED PHF)

La composition du Conseil de l'École Doctorale est fixée par l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016.

Le Conseil est composé de 15 membres en conformité avec l'arrêté de 2016 qui fixe un Conseil compris entre 12 et 26 membres.

La composition globale du Conseil doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Afin de respecter les différentes catégories des membres imposées dans l'arrêté de 2016, voici la répartition par catégorie :

3 membres (20%) représentants des établissements.

- 1 membre de l'UPHF, 1 membre de l'INSA HdF et 1 membre de l'ICL.

Chacun des 3 membres sont proposés respectivement par le Président de l'UPHF, le Directeur de l'INSA HdF et le Recteur de l'ICL.

4 membres (27%) représentants des unités de recherche.

- 2 membres du bureau de pôle Sciences et Technologies (ST) autre que le Directeur et le Directeur adjoint du pôle ST.
- 2 membres du bureau de pôle Sociétés et Humanités (SH) autre que le Directeur et le Directeur adjoint du pôle SH.

Ces 4 membres sont élus parmi les membres de chacun des 2 pôles (2 par pôle), par les membres des pôles respectifs.

2 membres (13%) représentants des BIATSS des établissements

Ces 2 membres sont proposés par le Directeur de l'École Doctorale et sont validés par le Président de l'UPHF et le Directeur de l'INSA HdF.

3 membres (20%) représentants des doctorants des établissements.

- Les 3 membres représentent les 2 pôles. Il y a donc au moins un représentant des doctorants de chacun des 2 pôles.
- Les 3 membres sont élus lors d'une élection. Tous les doctorants inscrits à l'UPHF sont électeurs et peuvent se présenter à l'élection des représentants des doctorants au Conseil de l'ED. Un suffrage de liste, par pôle, avec possibilité de liste incomplète d'au moins de 2 candidats (6 maximum) avec parité sera proposé.

La liste qui obtiendra le plus grand nombre de voix aura 2 membres élus au Conseil.

Le troisième siège est attribué de la façon suivante :

Si la liste qui a remporté les deux sièges est composée de doctorants appartenant au pôle Sociétés et Humanités (SH), le troisième siège est alors attribué à la liste représentant des doctorants appartenant au pôle Sciences et Technologies (ST), qui aura obtenu le plus grand nombre de voix.

Si la liste qui a remporté les deux sièges est composée de doctorants appartenant au pôle Sciences et Technologies (ST), le troisième siège est alors attribué à la liste représentant des doctorants appartenant au pôle Sociétés et Humanités (SH), qui aura obtenu le plus grand nombre de voix.

Les représentants élus peuvent désigner des suppléants pour les représenter aux réunions du Conseil de l'École Doctorale, parmi les candidats non élus de la liste.

Les représentants des doctorants sont élus pour une période de 2 ans. Les sièges devenus vacants en cours de mandat sont pourvus par les autres candidats non élus de la liste dans l'ordre de présentation de la liste.

3 membres (20%) extérieurs à l'École Doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés.

- 1 des membres extérieurs est un membre de la FUPL. Il sera proposé par le Président de la FUPL
- Les 2 autres membres sont proposés par les membres du Conseil de l'École Doctorale.
- La nomination de ces 3 membres fait l'objet d'un vote au sein du Conseil.

Le Directeur de l'École Doctorale, le Directeur Adjoint de l'École Doctorale, le Responsable du pôle international de l'École Doctorale ainsi que les 2 Directeurs de pôle de l'École Doctorale participent au Conseil.

Le Vice-Président recherche de l'UPHF (Directeur Scientifique de l'INSA HdF), un représentant de la région Hauts-de-France et le Directeur de Collège Doctoral seront invités permanents, sans droit de vote au Conseil.

Après échanges, le Président du conseil d'administration soumet la proposition au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) la composition du conseil de l'Ecole Doctorale Polytechnique Hauts-de-France.

4. Structuration des laboratoires de recherche

Le Président de l'UPHF, Abdelhakim ARTIBA, présente la nouvelle configuration des laboratoires de recherche à compter du 1^{er} septembre 2021.

Configuration actuelle	Créations / Modifications	Configuration au 01/09/2021	Mots clés thématiques
- LAMIH UMR CNRS 8201	-	- LAMIH UMR CNRS 8201	Automatique, Mécanique, Informatique, Sciences de l'Humain et du Vivant
- IEMN UMR CNRS 8520	-	- IEMN UMR CNRS 8520	Imagerie acoustique et CND, Communications numériques, Acousto-optique, Micro et nano systèmes
- LMCPA	Disparition par fusion avec le LAMAV et le LMI	- Laboratoire Matériaux Céramiques et Modélisation Mathématique (Nom provisoire)	Céramiques fonctionnelles et Capteurs/Actionneurs, Biocéramiques, EDP et Calcul scientifique, Probabilité-Statistiques, Géométrie et applications, Théorie des nombres et Cryptographie (Mots clés provisoires repris sur la base des 3 laboratoires initiaux)
- LAMAV	Disparition par fusion avec le LMCPA et le LAMAV		
- LMI	Disparition par fusion avec DeVisu et DeScripto	- Laboratoire Sociétés et Humanités (Nom provisoire)	Territoires, Organisations, Identités, Pouvoirs, Ecritures, Création, Imaginaires, Conception-Design, Données-Signifiante, Socialités-Pratiques (Mots clés provisoires repris sur la base des 3 laboratoires initiaux)
- CRISS	Disparition par fusion avec CRISS et DeVisu		
- DeScripto	Disparition par fusion avec CRISS et DeVisu		
- DeVisu	Disparition par fusion avec CRISS et DeScripto		

Armel de la BOURDONNAYE souligne la nécessité d'une bonne cohérence entre stratégie de recherche et stratégie pédagogique et l'importance pour l'INSA Hauts-de France de s'appuyer sur des laboratoires de l'université.

Le Président du conseil d'administration soumet la proposition au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (20 pour, 1 abstention) la nouvelle configuration des laboratoires de recherche applicable à compter du 1^{er} septembre 2021.

5. Plan de déploiement des modules polytechniques et des modules d'ouverture

Michael BOCQUET présente le plan de déploiement des modules polytechniques et des modules d'ouverture et les activités du groupe de travail.

Démarches engagées

- Création d'un espace Moodle: Espace d'échanges_MP;
 - o Simplification de la proposition et de la création des Modules
- Aide à la création:
 - o Proposition de thématiques pouvant être porteuses et par nature « polytechniques »:
- Développement durable
- Matériau Compétence Design
- DATAS Compétence Stocker la donnée
- Projet Management Compétence Gérer un projet
 - o Création de groupe de travail:
- Brainstorming
- Carte mentale
- ...

Résultats quantitatifs

- Augmentation du nombre de MP
 - 15 en 2020/2021
 - 0 en 2021/2022
 - 15 en cours de validation APC
 - 35 à enregistrer sur Prélude
- Quelques exemples de nouveaux MP
 - Éthique de l'entrepreneur
 - Raconter une histoire
 - Histoire des supports de communication
 - Muséologie créative
 - Gestion de projet

Légère augmentation du nombre de MO

- 144 en 2020/2021
- 171 En 2021/2022

MO	171
Sport (Service des sports)	45
Culture (Service culturel)	32
Conférences (Pôle Formation)	6
Citoyenneté et engagement (Pôle Formation)	9
Citoyenneté et engagement (Pôle Formation)	29

Insertion professionnelle et communication (Pôle Formation)	7
Langues et civilisations (Plateforme des langues et certifications)	43

Proposition du déploiement des MP/MO

- Calendrier des MP/MO pour 2021/2022

Rentrée	
2021-22	<ul style="list-style-type: none"> • S1 : pas de MP ni de MO. • S2 : MO mais pas de MP • MP/MO aux semestres : <ul style="list-style-type: none"> ✓ S3 et S4 ✓ S5 et S6 de la nouvelle accréditation (certains S5 et S6 seront encore sur les anciennes maquettes) ✓ S7, S8, S9 et S10 • Si un de ces derniers semestres (S3 à S10) contient un projet, un stage ou un mémoire de recherche d'au moins 6 ECTS, ce dernier remplace le MP et le MO, dans la limite d'un semestre par an. • Pour les alternants : MP et MO une fois par an • Journée sensibilisation aux MP durant le S2
2022-23	<ul style="list-style-type: none"> • S1 : pas de MP ni de MO. • S2 : MO mais pas de MP. • MP/MO aux semestres S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9 et S10 • Si un de ces derniers semestres (S3 à S10) contient un projet, un stage ou un mémoire de recherche d'au moins 6 ECTS, ce dernier remplace le MP et le MO, dans la limite d'un semestre par an. • Pour les alternants : MP et MO une fois par an • Journée sensibilisation aux MP durant le S2

- Impact du cadrage sur les effectifs concernés pour 2021/2022

INSA	MO		MP	
	Semestre impair	Semestre pair	Semestre impair	Semestre pair
Licences et Licences professionnelles	717	1618	717	570
Master	975	391	975	391

- Calendrier des semestres impair et pair

Valorisation du travail de conception et réalisation des Modules Polytechniques

La conception et la réalisation d'un MP sont valorisées selon la grille ci-dessous. Les montants sont cumulables mais indépendants du nombre de participants au MP :

- Le Module Polytechnique est une nouvelle formation : 500 €

- Il est hybride avec production de supports numériques : +300 €
- Il est dispensé en asynchrone : +300 €
- Il est décliné en compétences : +300 €
- Il est ouvert à l'international (entièrement en anglais) : +300 €
- Il est multi-niveau : +300 €

Suite à plusieurs interrogations, Souad HARMAND précise que ces modules ne s'ajoutent pas aux maquettes.

Le Président du conseil d'administration soumet la proposition au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) le plan de déploiement des modules polytechniques et des modules d'ouverture à compter du 1^{er} septembre 2021.

6. Transformation de postes d'enseignants agrégés (PRAG) en Maîtres de conférences (MCF)

Armel de la BOURDONNAYE présente la transformation de postes d'enseignants agrégés (PRAG) en Maîtres de conférences (MCF).

Nature du support à transformer	Numéro Galaxie	Nature du support transformé	CNU
PRAG	959	MCF	63
PRAG	960	MCF	60

Damien MERESSE demande si ces postes sont permanents. Armel de la BOURDONNAYE répond que l'on se situe sur une année de transition avec des financements temporaires.

Le Président du conseil d'administration soumet la proposition au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (21 pour) la transformation de postes d'enseignants agrégés en Maîtres de conférences.

7. Tarifs de la formation par apprentissage et de la formation continue pour l'année universitaire 2021-2022

Christophe PODZADNY, Directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente les tarifs de la formation par apprentissage et de la formation continue pour l'année universitaire 2021-2022

France-Compétences, institution nationale publique chargée de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, établit pour chaque formation inscrite au Registre National de la Formation Professionnelle (RNCP) un Niveau de Prise en Charge (NPC) fruit des propositions des branches professionnelle et arbitré en fonction de l'analyse des éléments constitutifs des coûts produits annuellement par les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Le tarif annuel applicable à tout contrat d'apprentissage est fixé en fonction de la branche professionnelle auquel l'entreprise de l'apprenti est attachée. L'arbitrage, éclairé par l'analyse des bilans financiers des formations par apprentissage, assure la juste reconnaissance des coûts de formation.

Les Niveaux de Prise En Charge (NPEC) des contrats d'apprentissage sont proposés par chaque Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de branche professionnelle.

France-compétences veille à une harmonisation des NPEC, il subsiste néanmoins des différences selon les branches professionnelles.

Selon l'appartenance de l'entreprise qui emploie l'apprenti à une branche donnée, un Niveau de Prise en Charge est déterminé et identifié par le Numéro de diplôme et/ou le numéro RNCP.

Extrait du Référentiel rassemblant les niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage (au 11/02/2021)

Exemples de niveaux de prise en charge par diplôme par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la branche professionnelle du diagnostic technique immobilier							
Code diplôme	Code RNCP	Libellé de la certification	Code CPNE	Libellé CPNE	Code IDCC	Valeur finale	Statut
13531047	NR	DROIT, ECONOMIE, GESTION : ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS (MASTER VALENCIENNES)	1	CNEFP du diagnostic technique immobilier	NA	5 882,00 €	D
25011102	RNCP30051	LICENCE PROFESSIONNELLE - CHIMIE ANALYTIQUE, CONTRÔLE, QUALITÉ, ENVIRONNEMENT (FICHE NATIONALE)	1	CNEFP du diagnostic technique immobilier	NA	7 200,00 €	D
NR	RNCP30060	LICENCE PROFESSIONNELLE - E-COMMERCE ET MARKETING NUMÉRIQUE (FICHE NATIONALE)	1	CNEFP du diagnostic technique immobilier	NA	6 800,00 €	D

Le niveau de prise en charge est annuel mais s'applique par douzième : chaque mois d'apprentissage commencé étant pris en charge.

Mesure transitoire en cas de création d'un diplôme :

Dans le cas de nouvelles formations qui n'auraient pas été identifiées, un « coût d'amorçage » a été défini en fonction du niveau de la formation, indépendamment de la branche de l'entreprise.

Ce coût d'amorçage est utilisé comme niveau de prise en charge annuel, en attendant que les branches professionnelles se positionnent. A l'issue du positionnement de la branche à laquelle appartient l'entreprise, une régularisation sera faite pour ajuster la prise en charge de l'OPCO au niveau de prise de charge fixée par la branche.

Les coûts d'amorçage, prévus par niveau, sont les suivants :

Niveau V* / Niveau 3** (CAP) : base forfaitaire de 6 100€ par an

Niveau IV* / Niveau 4** (Bac) : base forfaitaire de 7 700€ par an

Niveau III* / Niveau 5** (Bac+2) : base forfaitaire de 7 600€ par an

Niveau II* / Niveau 6** (Licence) : base forfaitaire de 6 800€ par an

Niveau I* / Niveaux 7** et 8 (Master et doctorat) : base forfaitaire de 7 500€ par an

*Nomenclature approuvée le 21 mars 1969 par le groupe permanent de la formation professionnelle et de la promotion sociale

**Cadre national des certifications professionnelles

Il est proposé d'appliquer la démarche suivante :

- Le coût établi dans les comptes financiers remis à FORMASUP pour chacune des formations par apprentissage et transmis à France-compétences est la référence pour la négociation avec l'entreprise d'accueil d'un apprenti : c'est le prix initial demandé (exprimé dans le cadre d'un devis le cas échéant).

- Une remise peut être consentie mais le prix final négocié ne peut être en dessous du NPEC (Niveau de Prise En Charge) de la branche dont relève l'entreprise d'accueil de l'apprenti.

- Transitoirement le forfait d'amorçage s'applique lorsqu'il n'y a pas d'historique en apprentissage et en dépit d'une estimation prévisionnelle des coûts.

- D'une manière générale, en l'absence de Niveau de Prise En Charge de branche professionnelle validé par France-compétences, le forfait d'amorçage s'applique et la régularisation (pour le secteur privé) intervient dans l'année lorsque les NPEC sont déterminés.

Dans le cas du secteur public, il n'y a pas de représentation similaire à celle des branches professionnelles du secteur privé. En l'absence de référentiel et compte-tenu de la faible proportion (4 %) de contrat d'apprentissage, la négociation du tarif entre la composante et l'employeur public est assujéti à l'approbation du comité de l'alternance (groupe composé des directeurs de composantes / établissement-composante ou leur représentant, du Vice-Président CoFVE, du Directeur du PFVE ou son représentant, du DGS ou son représentant).

La liste des contrats ainsi négociés avec chaque tarif pratiqué est présentée chaque année au conseil d'administration pour en rendre compte. Cette disposition ne s'applique qu'aux organismes publics.

Exceptions transitoires :

Toutes les initiatives de négociations avec les entreprises (en particulier les entreprises habituellement partenaires, les branches professionnelles et les administrations publiques) antérieures à la délibération du conseil peuvent valablement s'appliquer et les engagements pris sous la forme d'une contractualisation réglementaire seront respectés.

	Formations diplômantes et autres formations (Tarifs/heure)	UPHF	INSA	2020-2021				
				TARIF DE REFERENCE : Taux horaire par stagiaire (€/h)	Mini/Maxi du taux horaire applicable (selon l'effectif du groupe)			
					Tarif Mini (€/h)	Effectif mini du groupe	Tarif Maxi (€/h)	Effectif mini du groupe
DIPLOMANT	Accès à l'enseignement supérieur : - DAEU : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Capacité en droit	x		13,00	10,40	12	18,20	8
DIPLOMANT	Cycle Licence et diplômes assimilés : - Licence 1°, DU de niveau L1 (DU FST, DU FCG. . .) - Licence 2°, DEUG, DEUST, DUT, DU de niveau L2 - Licence 3°, Licence Professionnelle, BUT, DU de niveau L3	x		16,00	12,80	12	22,40	8
DIPLOMANT	Cycle Master et diplômes assimilés : - Master 1°, Maitrise, DU de niveau M1 - Master 2°, DU de niveau M2	x	x	18,00	14,40	12	25,20	8
DIPLOMANT	Cycle Ingénieur et autres diplômes d'expertise/recherche : - Ingénieur - Mastère Sciences Technologie Santé - Diplôme de Recherche Technologique universitaire (DRTu)	x		20,00	16,00	12	28,00	8
AUTRE	Formations qualifiantes réalisées dans le cadre d'un contrat de professionnalisation - de niveau Bac+1 - de niveau Bac+2 - de niveau Bac+3	x		16,00	8,00	22	22,40	8
AUTRE	Formations qualifiantes réalisées dans le cadre d'un contrat de professionnalisation - de niveau Bac+4 - de niveau Bac+5	x	x	18,00	9,15	20	25,20	8
AUTRE	Formations générales : formations en langues, préparations aux concours	x	x	13,00	10,40	13	18,20	8
AUTRE	Enseignements préparatoires aux autres certifications : C2I®, langues,...	x	x	14,00	11,20	12	19,60	8
AUTRE	Enseignements préparatoires à l'habilitation électrique	x	x	15,00	12,00	12	21,00	8
AUTRE	Formations professionnelles ou générales mises en place pour un groupe restreint	x	x	33,00	26,40	6	46,20	3
AUTRE	Séminaires de formation (formations en ateliers avec plusieurs animateurs et rapporteurs). Le tarif tient compte de l'ingénierie de formation occasionnée et des spécificités d'accueil	x	x	54,00	43,20	80	75,60	56
AUTRE	Accompagnement Individuel (Action de positionnement C2I®, Accompagnement de projet, Aide à la rédaction de mémoire et autres actions individuelles)	x	x	100,00	80,00	1	sans objet	

AUTRE	Bilan de compétences (prestation individuelle)	x		75,00	75,00	1	sans objet
-------	--	---	--	-------	-------	---	------------

		UPHF	INSA	2020-2021		
Prestations diverses (Tarifs forfaitaires)				REFERENCE €/prestation	€/prestation MINI	€/prestation MAXI
FORFAITAIRE	Module Acquisition de compétences (par module de 40h d'études)	x	x	680,00	544,00	952,00
FORFAITAIRE	Module DAEU en enseignement à distance (par module équivalent à 40h d'études)	x		500,00	400,00	700,00
FORFAITAIRE	Formation continue des avocats dans le cadre de l'IEJ (forfait annuel)	x		350,00	280,00	490,00
FORFAITAIRE	Module de formation déontologie dans le cadre de l'IEJ	x		160,00	128,00	224,00
FORFAITAIRE	Demi-journée de formation dans le cadre de l'IEJ	x		72,00	58,00	100,00
FORFAITAIRE	Inscription Session DAEU en Présentiel (Droits Spécifiques)	x		50,00	-	-
FORFAITAIRE	Inscription préparations aux concours (Droits Spécifiques)	x		50,00	-	-
FORFAITAIRE	Evaluation pour les certifications "technologiques" : habilitation électrique, C2I®,...	x	x	80,00	72,00	104,00
FORFAITAIRE	Evaluation pour les certifications en langues : TOEIC...	x	x	40,00	32,40	46,80
FORFAITAIRE	VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) étape 1 : présentation du référentiel et formalisation des problématiques à développer (applicable au 01/04/2021)	x		400,00	400,00	400,00
FORFAITAIRE	VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) étape 2 : accompagnement du projet de validation (applicable au 01/04/2021)	x		500,00	300,00	800,00
FORFAITAIRE	VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) étape 3 : jury de validation (applicable au 01/04/2021)	x		800,00	800,00	800,00
FORFAITAIRE	VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) sans accompagnement (étape 1 et étape 3 seules)	x		1200,00	1200,00	1200,00
FORFAITAIRE	VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) avec accompagnement (étapes 1 à 3)	x		1700,00	1500,00	2000,00
FORFAITAIRE	Tutorat de fin de prescription VAE	x	x	500,00	400,00	700,00
FORFAITAIRE	Module de formation à distance Licence Pro SPORTICES, prix forfaitaire TTC par module et par participant	x		2600,00	2236,00	3640,00
FORFAITAIRE	Module de formation à distance Master 3MH, prix forfaitaire TTC par module et par participant		x	4075,00	3260,00	5705,00

		UPHF	INSA	2020-2021		
Formations Intra-Entreprise ou Inter-entreprises (Prix au groupe)				REFERENCE €/groupe	€/groupe MINI	€/groupe MAXI
	Heure groupe de formation inter ou Intra-Entreprise sans ingénierie (hors frais annexes : déplacements, repas, fournitures...)	x	x	370,00	296,00	518,00
	Heure groupe de formation inter ou Intra-Entreprise avec ingénierie (hors frais annexes : déplacements, repas, fournitures...)	x	x	555,00	444,00	777,00
	Journée de formation en entreprise avec ingénierie (hors frais annexes : déplacements, repas, fournitures...)	x	x	3330,00	2664,00	4662,00

Précisions : Les particuliers finançant tout ou partie de leur formation peuvent demander une exonération des frais de formation restant à leur charge à la commission d'exonération (créée par décision du CA du 11 mars 2021).
 Les stagiaires inscrits en licence et assimilé ou en master et assimilé relevant du financement par le Conseil Régional Hauts-de-France dans le cadre du Programme Se Former dans l'Enseignement Supérieur ne doivent s'acquitter que des droits d'inscription administrative en vigueur.
 Les stagiaires inscrits au DAEU relevant du financement par le Conseil Régional Hauts-de-France dans le cadre du Programme Se Former dans l'Enseignement Supérieur sont considérés comme des boursiers et sont exonérés des droits d'inscription du cycle licence, mais s'acquittent des droits spécifiques

Le Président du conseil d'administration soumet les propositions de tarifs au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) les tarifs de la formation par apprentissage et les tarifs de la formation continue à compter de l'année universitaire 2021-2022

8. Conditions générales de vente pour les formations professionnelles

Christophe PODZADNY, Directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente les conditions générales de vente pour les formations professionnelles de l'INSA Hauts-de-France.

L'INSA Hauts-de-France est un organisme de formation professionnelle qui développe, propose et dispense des formations courtes ou longues, en présentiel ou à distance, par alternance ou à temps plein. Ces formations sont pour certaines diplômantes.

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, un contrat et/ou une convention de formation est adressé au client.

Conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du code du travail, si le client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi.

Lui seront ainsi communiquées les conditions générales de vente pour la formation qui comprennent :

- L'inscription via l'application e-candidat ou directement auprès du secrétariat de la formation
- Les obligations respectives des parties : demande de prise en charge, accord de financement, etc...
- L'annulation ou le report du fait du client qui doit être communiqué par écrit à l'INSA
- L'annulation ou le report du fait de l'INSA dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation
- Le paiement qui comprend généralement les heures de formation et les supports pédagogiques. Le paiement peut, dans certains cas, être échelonné et ne pas excéder 6 mois.
- Le règlement par un OPCO (OPérateur de COmpétences) : il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation
- Le défaut de paiement, qui, dans un délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, fera l'objet d'une lettre de relance puis d'une éventuelle mise en demeure
- Les formations en e-learning par le biais d'une plateforme pédagogique dénommée MOODLE
- Les droits de propriété intellectuelle sur le contenu des formations et supports pédagogiques
- La protection des données à caractère personnel
- La confidentialité
- La communication
- Le règlement en cas de contentieux – le droit applicable et l'attribution des compétences

Le Président du conseil d'administration soumet la proposition au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (21 pour) les conditions générales de vente pour les formations professionnelles de l'INSA Hauts-de-France.

9. Convention de délocalisation de diplômes avec l'ENSI/UPHF/INSA

Souad HARMAND présente la convention de délocalisation de diplômes avec l'Ecole des Nouvelles Sciences et Ingénierie (ENSI) située à Tanger au Maroc.

Les diplômes de l'INSA Hauts-de-France suivants sont concernés :

- Master mention Génie Civil parcours Ingénierie Numérique Collaborative pour la construction parcours BIM
- Master mention Génie Civil parcours Génie Civil Architectural et Urbain
- Master mention Qualité Hygiène Sécurité

- Master mention Gestion de production, logistique, achats parcours E-Logistique
- Master mention Réseaux et Télécommunications parcours Cyber Défense et Sécurité de l'Information

Souad HARMAND insiste sur le contrôle et le respect de certaines garanties : enseignement des maquettes, sélection des étudiants, jurys, les enseignements ont lieu à distance ou en présentiel. S'agissant du modèle économique, les modalités financières sont décrites à l'article 6 de la convention (facturation d'un taux de 90 € brut chargé l'HETD, règlement de frais d'inscription,...).

Le Président du conseil d'administration soumet la convention au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (21 pour) la convention de partenariat pour la délocalisation de diplômés de l'INSA Hauts-de-France à l'Ecole des Nouvelles Sciences et Ingénierie (ENSI) de Tanger ainsi que le budget prévisionnel.

10. Modèle social INSA

Anne-Pascale MAQUINGHEN présente la nouvelle ambition du modèle social INSA.

- Un diagnostic porté par l'Institut Gaston Berger : rédaction d'un livre blanc
- Une nouvelle ambition collective pour notre modèle social
 - Une stratégie d'actions
 - Une stratégie de moyens
- Une méthode et un calendrier
 - Des commissions intra-établissements
 - ❖ Pour l'INSA HdF : Arnel de la Bourdonnaye (Directeur), Gaston Lahmar (étudiant), Virginie Maillot (relation anciens et entreprises), Anne-Pascale Maquinghen (Centre Gaston Berger), Julien Pellé (Formation Ingénieurs)
 - Des commissions inter-établissements INSA

Passer d'une illusion d'égalité des chances à une politique d'équité

Rappel des enjeux

Enjeu sociétal majeur

- Inégalités sociales – Ascenseur social en panne
- Contexte conjoncturel de crise sanitaire : risque de crise économique, d'accroissement des disparités sociales, de difficultés d'accès à l'enseignement supérieur et de financement d'études longues

Contexte INSA

- Enjeu « Articuler diversité, excellence et massification »
- Obligation morale
- Ne pas attendre les effets de la crise

Contexte national

- L'Etat se questionne sur la diversification de ses élites
- Ecoute du Ministère sur les questions d'ouverture sociale

Rappel du diagnostic : Origine sociale

Professions et Catégories Socio-Professionnelles (PCS)

	Tous INSA	Population française
	2020-2021	2019
1 PCS TF	69,1%	20%
1 PCS F	12,5%	25%
1 PCS M	12,7%	35%
2 PCS D	2,6%	20%

Boursiers CROUS

	2015 - 2016	2020 - 2021	Δ
RENNES	36,3%	29,8%	-6,5%
CVL	43,2%	37,1%	-6,1%
TOULOUSE	36,6%	33,0%	-3,6%
LYON	29,5%	27,1%	-2,4%
STRASBOURG	32,4%	30,6%	-1,8%
ROUEN	32,3%	30,6%	-1,7%
HDF		40,4%	
Tous INSA	33,5%	30,2%	-3,3%

Et également

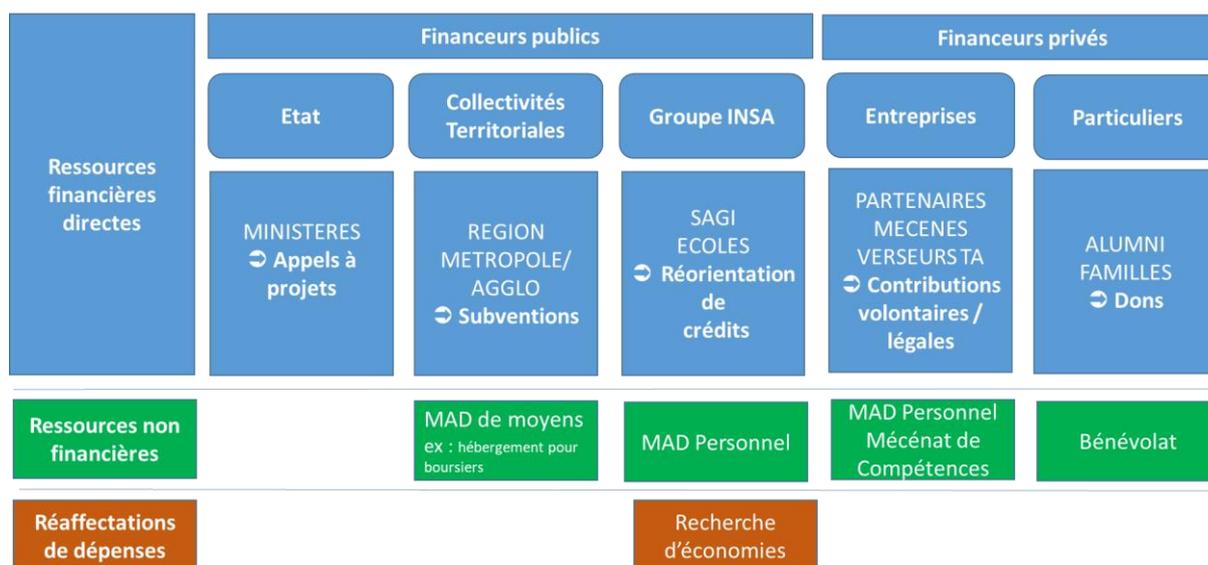
- 9,8% boursiers de lycée Bac S
- 25% boursiers de lycée Bac STI2D/STL
- 5,5% boursiers CROUS échelons 5,6,7
- 10% d'étudiants qui travaillent pendant leurs études

LES AMBITIONS	
1	<p>Renforcer l'ouverture sociale et l'inclusion des diversités</p> <ul style="list-style-type: none"> - en luttant contre l'autocensure, - en identifiant les talents en environnements moins facilitants , - en suscitant et en les accompagnant vers la candidature, - en développant des conditions d'admission et de réussite
2	<p>Garantir des conditions d'équité, sans biais sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'accompagnement à la réussite - dans l'accès à la diversité de l'offre de formation (FI, sections artistiques, mobilité internationale, ...) - dans l'accès à la vie de campus
3	<p>Etre un campus modèle, durable et inclusif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'épanouissement et le bien-être des étudiants et des personnels - Garantir de bonnes conditions d'études et de travail pour tous

Pour chaque ambition :

- Constats
- Objectifs à 5 ans
- Leviers

Stratégie de moyens : Etat, Collectivités, Fondation, Alumni, Droits d'inscription



(GT Commission Inter-INSA)

Premières simulations d'un système de DI par tranche, basé sur le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de part du foyer

Tranche = RFR/3 parts		Les données ci-dessous concernent une famille composée de 2 parents et 2 enfants (3 parts)									
Tranche min	Tranche max	Montants DI	RFR Min	RFR Max	Revenus nets Min annuels	Revenus nets Min annuels	Revenus nets Min mensuels	Revenus nets Max mensuels	Revenus Min bruts annuels	Revenus Max bruts annuels	
0	15 000	0	0	45 000	0	50 000	0	4 167	0	65 789	
15 000	16 111	600	45 000	48 333	50 000	53 704	4 167	4 475	65 789	70 663	
16 111	17 222	600	48 333	51 667	53 704	57 407	4 475	4 784	70 663	75 536	
17 222	18 333	600	51 667	55 000	57 407	61 111	4 784	5 093	75 536	80 409	
18 333	19 444	600	55 000	58 333	61 111	64 815	5 093	5 401	80 409	85 283	
19 444	20 556	700	58 333	61 667	64 815	68 519	5 401	5 710	85 283	90 156	
20 556	21 667	1 000	61 667	65 000	68 519	72 222	5 710	6 019	90 156	95 029	
21 667	22 778	1 300	65 000	68 333	72 222	75 926	6 019	6 327	95 029	99 903	
22 778	23 889	1 600	68 333	71 667	75 926	79 630	6 327	6 636	99 903	104 776	
23 889	25 000	2 000	71 667	75 000	79 630	83 333	6 636	6 944	104 776	109 649	
25 000		2 500	75 000	sans limite	83 333	sans limite	6 944	sans limite	109 649		

(GT DI Commission Inter-INSA)

En 2020, l'INSEE a publié son enquête basée sur les données de 2016. Le salaire médian net en France s'élevait à 1 789€.

Calendrier à venir

Année 2021

- Juillet – Septembre : Synthèse par l'équipe projet + estimation des coûts
- 14 septembre : Présentation du travail de synthèse en Commission INTER
- 28 septembre : Retour d'analyses des commissions INTRA en Commission INTER
- Octobre : 1^{re} version du document de référence et échanges avec les Commissions INTER et INTRA, organisation d'un webinar inter-établissement
- Octobre – Décembre : Présentation dans les communautés et instances
- Automne : Echanges avec le Ministère

Année 2022

- Construction du plan d'actions
- Mise en place des premières mesures en septembre 2022

11. Actes pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie au Directeur (information écrite)

Après épuisement de l'ordre du jour et en l'absence d'autre question, le Président du conseil remercie l'ensemble des membres du conseil et lève la séance.

Le Président du conseil d'administration par
suppléance,

Christian VAUTRIN